Analyse de la CGT Éduc'action

La Conférence Nationale sur le Handicap s'est tenue le 26 avril : le gouvernement annonce ses ambitions pour une école plus inclusive.

Macron enfonce le clou et renvoie les AESH à une fonction bouche-trou !

La Fusion AEd / AESH : Accompagnant de Réussite Educative (ARE)

Envisager cette fusion c'est méconnaître ces deux métiers assimilés à des fonctions qui seraient donc interchangeables. Seraient-ce donc les soldes dans l'Éducation nationale ? Un·e AESH et un·e AEd pour le prix d'un seul personnel ?
Les AEd et les AESH ont des missions importantes et bien distinctes, les regrouper n'est qu'une énième solution de mutualisation des moyens pour faire des économies et ce, au détriment de ces personnels. Cela aura de lourdes conséquences notamment sur la prise en charge et la réponse aux besoins des élèves en situation de handicap.

Un passage à temps plein et une évolution professionnelle : voilà l'explication!

Un temps plein à 35h pour les AESH est annoncé. Dans les faits un temps plein AESH est à 39 H et 41H pour les AEd (du fait de l'annualisation). La CGT Éduc'action ne cesse de revendiquer pour les AESH un temps plein et un salaire à 100% à 24h d'accompagnement et un service de 32H pour les AEd. Il faut déconnecter le temps de travail du temps scolaire de l'élève. Ce n'est pas une contraction de 2 métiers que nous revendiquons mais bien une professionalisation par l'accès à un statut de chacun d'entre eux.

Il est question d'étendre les missions au périscolaire. La solution n'est pas dans l'épuisement des AESH en les sous-traitant aux collectivités. Les AESH ne sont pas des animateur·trices périscolaires. C'est aux collectivités de former leur personnel aux handicaps, pas aux AESH d'être leur couteau suisse, flexibles et corvéables et dont on vide de sens leur métier.
Quant à l'évolution professionnelle, aucune piste concrete n'a été avancée.
Et qu'adviendra-t-il des personnels qui refuseraient ce saccage ?

La volonté de fermer des établissements spécialisés

La CGT Éduc'action reconnait le droit à la scolarité pour tou·tes les élèves y compris ceux et celles en situation de handicap. Aujourd'hui, 18 ans après la loi de 2005, tous les beaux discours du gouvernement ne sont pas suivis des faits.

Rien n'est prêt !

Ces établissements spécialisés ont la capacité (moyens humains, matériels, bâti..) de prendre en charge des élèves en situation de handicap auxquels l'Éducation nationale est incapable de répondre encore aujourd'hui. Notre système éducatif demande à ces élèves de s'adapter alors que cela devrait être l'inverse! Pour réaliser cela il est prévu de déployer des équipes mobiles constituées de professionnel·les du medico-social alors même que les IME peinent à recruter et que le secteur liberal ne perdra pas de temps sur les routes, d'écoles en écoles! Ces établissements seront financés à l'acte, exactement ce qui a détruit l'hôpital!

Un grand plan de formation initiale et continue des équipes pédagogiques

Pour rappel, les AESH ne sont toujours pas formé·es avant leur prise de poste, les enseignant·es non plus. C'est pourquoi la CGT Éduc'action exige un veritable plan de formation répondant aux besoins identifiés (modules communs), des espaces de travail communs (sans présence de la hiérachie, ni injonctions).

La prise en compte des besoins des élèves passe par une co-réflexion, une co-construction AESH/enseignant·es.

PIAL / Pôles d'Appui à la Scolarité Renforcés (PASR)

Un changement de nom ne masque pas l'échec. Tous les retours sur cette organisation du travail confirment inefficacité et dégradation des conditions d'accompagnement et de travail des AESH.
Le rôle de ces pôles était déjà annoncé en 2019 lors du déploiement des PIAL :
« 5. La réussite des parcours scolaires des élèves handicapés implique une coopération plus étroite de l'ensemble des professionnels de l'Éducation nationale et médico-sociaux. »
Ces pôles n'ont qu'un seul but : celui de rentabiliser cette inclusion. Cela reste un outil de gestion comptable. Les notifications seront désormais aux mains de l'Éducation nationale qui pourra déterminer le volume horaire d'accompagnement, les besoins humains et/ou matériels… La MDPH restera l'instance de reconnaissance du type de handicap, pour le reste l'Éducation nationale s'en charge avec les familles.

Au final, il y aura un groupe d'élèves à part au fond de la classe avec un·e AESH car il faudra en limiter le nombre par écoles et établissements.. Est-ce cela la vision d'une école pleinement inclusive ?
Cette mesure ne permet pas non plus aux enseignant·es la mise en oeuvre d'adaptations pédagogiques.

La CGT Educ'action n'était pas naïve sur les annonces de cette CNH.

Comme souvent, à coups d'annonces financières ciblées, le Président de la République se félicite en évoquant un programme ambitieux basé sur l'égalité de tou·tes en réitérant la ligne politique adoptée par les gouvernements successifs qui vise une société plus inclusive.
Nous le savons, il n'en est rien, la logique est ici comptable, en dehors de toute considération pour un accompagnement à hauteur des besoins et respectueux des personnels, des élèves en situation de handicap et de leur famille.